

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Sept Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, Mélanie COTTINEAU, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Freddy SOURISSEAU, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, et Isabelle LEFOL-ANDRE.

ETAIENT EXCUSES : Julie AUBRY, Nadia KNOEPFFLER, Christophe GRANGE, Aurélie LARNAUD, Solenne HAMEL-GUITTON et Cyrielle GRIMAULT

ETAIENT ABSENTS : Katharina THOMAS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie COTTINEAU est désignée secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à André-Jean VIEAU, Nadia KNOEPFFLER à Jean-François ORHON, Christophe GRANGE à Amélie CORNILLEAU, Aurélie LARNAUD à Patrick BUCHET et Cyrielle GRIMAULT à Isabelle LEFOL-ANDRE

Objet de la délibération

Convocation le 1er février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 19
Publié le 9 février 2024

2024-011 TARIFS : ACCUEIL DU MERCREDI, ACCUEIL DE LOISIRS, CAMPS ET STAGES

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Le Président rappelle que les résidents des communes membres du SIVU de l'Enfance bénéficient depuis 2018 de tarifs calculés aux taux d'effort pour les tarifs de l'accueil du mercredi et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Les usagers domiciliés hors SIVU sont soumis pour leur part à un tarif forfaitaire.

Le président propose, après avis favorable du bureau qui s'est réuni le 16 janvier dernier, d'augmenter les tarifs des services aux familles, mentionnés ci-dessous, de 3,7 % à compter du 8 juillet 2024. Les tarifs suivants sont donc soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

	Tarifs SIVU			Forfait Hors SIVU
	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond	
Journée avec repas	1,71%	3,40 €	34,08 €	44,92 €
Journée avec repas PAI	1,38%	2,77 €	27,62 €	37,62 €
Absence justifiée journée avec repas	20% du tarif calculé			8,98 €
1/2 journée avec repas	1,13%	2,84 €	22,72 €	32,10 €
1/2 journée avec repas PAI	0,82%	1,62 €	16,26 €	24,78 €
Absence justifiée 1/2 journée avec repas	20% du tarif calculé			6,42 €
1/2 journée sans repas	0,63%	0,57 €	12,50 €	19,25 €
Absence justifiée 1/2 journée sans repas	20% du tarif calculé			3,85 €

AUTRES TARIFS

Petit déjeuners	0,94 €
Pénalité de retard par 1/2 heure	7,00 €

Quelques exemples :

QF de 428 en journée : $428 \times 1,71\% = 7,32 \text{ €}$

QF de 980 en 1/2 journée avec repas : $980 \times 1,13\% = 11,07 \text{ €}$

QF de 1297 en 1/2 journée sans repas : $1297 \times 0,63\% = 8,17\text{€}$

➤ **ANCENIS-SAINT-GEREON** plage

Du lundi 8 juillet au mercredi 10 juillet 2024, 14 places, 6/8 ans, 3 jours

Du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2024, 20 places, 7/10 ans, 4 jours

Du lundi 15 juillet au mercredi 17 juillet 2024, 14 places, 6/8 ans, 3 jours

Du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet 2024, 16 places, 7/10 ans, 5 jours

Du jeudi 18 juillet au vendredi 19 juillet 2024, 10 places, 5/6 ans, 2 jours

Du lundi 19 août au vendredi 23 août 2024, 16 places, 7/10 ans, 5 jours

Du lundi 26 août au mercredi 28 août 2024, 14 places, 6/8 ans, 3 jours

Hébergement au camping Ile Mouchet d'Ancenis-Saint-Géréon, thématique différente chaque semaine.

➤ **Camp extérieur - POUANCE (49)**

Du dimanche 7 au vendredi 12 juillet 2024 (6 jours) - 18 places - 8/10 ans

Hébergement au camping ROCHE MARTIN à Pouancé

Activités : Aquaparc, parcours d'orientation, biathlon (course à pied suivi d'une épreuve de tir à la carabine laser), kayak

➤ **Camp extérieur - SAINT LEZIN (49)**

Du lundi 15 au samedi 20 juillet 2024 (6 jours) - 18 places - 8/10 ans

Hébergement à la base de loisirs de Saint Lézin

Activités : Cirque, musique, Nature

TARIFS DES CAMPS ET STAGES

	Tarifs SIVU			Forfait Hors SIVU
	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond	
Stage	2,20%	4,96 €	38,55 €	47,29 €
Absence justifiée stage	20% du tarif calculé			9,46 €
Camps "Ancenis-Saint-Géréon plage"	2,73%	9,08 €	40,89 €	50,05 €
Absence justifiée "Ancenis-Saint-Géréon plage"	20% du tarif calculé			10,01 €
Camps extérieurs	3,06%	13,64 €	43,16 €	52,63 €
Absence justifiée "camps extérieurs"	20% du tarif calculé			10,53 €

Tarifs SIVU = votre QF x taux (dans la limite des tarifs mini et maxi) x nombre de jours

Le tarif absence justifié sera appliqué pour une absence justifié après confirmation du séjour.
En l'absence de justificatif après confirmation, la totalité du cout du séjour sera demandé.

Il est proposé que le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 19

Abstentions : 0

Votants : 19

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

FIXE comme indiqué ci-dessus les tarifs des camps et stages applicables à compter du 8 juillet 2024.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT



Transmission sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le : **09 FEV. 2024**

2024 (140 places disponibles hors stage)

		JUILLET							AOUT																			
		27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40													
M	J	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J
																								</				

Accusé de réception en préfecture
044-254402688-20240207-1_2024delib011-DE
Reçu le 13/02/2024